



**RÈGLEMENT ET CHARTE  
ÉTHIQUE**

ACTION DAMIEN

**DAMIEN  
GAMES**

À VOS BASKETS, QUELQUES  
KILOMÈTRES POUR LUTTER  
CONTRE LA TUBERCULOSE

Damien Games est un défi de l'ONG Action Damien, pour en savoir plus:  
[www.actiondamien.be/damiengames](http://www.actiondamien.be/damiengames)

# Règlement du défi inter-écoles Damien Games

---

## **Article 1 - Organisateur**

Ce défi est proposé par Action Damien (ici, l'« organisateur ») dont le siège social est situé au 263, Boulevard Léopold II – 1081 Bruxelles (Belgique), les informations concernant le défi sont accessibles sur la page web [www.actiondamien.be/damiengames](http://www.actiondamien.be/damiengames) et <https://movinglives.eu/damiengames2021/home>

## **Article 2 - Durée et conditions d'accès au défi**

### **2.1 Durée :**

La participation à ce défi "Damien Games" est ouverte sur la plateforme Moving Lives pour les écoles et classes du 18 au 31 janvier 2021. Les inscriptions tardives seront prises en compte mais les dates du défi resteront les mêmes.

### **2.2 Conditions d'accès au défi:**

Le défi est exclusivement destiné aux écoles de la fédération Wallonie-Bruxelles et aux autres écoles reconnues par celle-ci. L'organisateur n'accepte donc pas d'inscriptions d'autres types d'associations ou organisations.

## **Article 3 – Modalités du défi**

Le défi est annoncé sur le site web, les pages Facebook, Instagram et LinkedIn, les newsletter abonnés particuliers et volontaires d'Action Damien. Pour y participer, l'école (à travers un responsable choisi) devra s'inscrire sur la plateforme Moving Lives créée pour l'évènement et indiquer les classes qui y participent. Chaque classe pourra choisir un nom d'équipe et un logo. La participation au défi emporte l'acceptation, sans réserve, de ce règlement. Les modalités pratiques du défi sont spécifiées dans la description des Damien Games.

Aucune assurance spécifique n'est prévue puisque les écoles possèdent leur propre assurance pour les activités ayant lieu dans le cadre scolaire et parascolaire. Pour toute autre activité en dehors de l'école, l'assurance familiale intervient.

#### **Article 4 – Gagnants et prix**

Ce seront au total 26 prix qui pourront être remportés.

Les gagnant.e.s seront informé.e.s par mail et proclamé.e.s lors de la remise des prix le 24 mars 2021 à Walibi (Wavre) si la situation le permet. La liste des prix à gagner sera communiquée aux participant.e.s durant le défi.

#### **Article 5 – Remise des prix**

La remise des prix aura lieu lors de l'événement de clôture le 24 mars 2021 à Walibi. Les gagnant.e.s seront prévenu.e.s par mail.

Pour participer à l'événement de clôture, chaque école participante sera invitée à désigner une petite délégation.

Les informations pratiques seront communiquées en temps voulu.

#### **Article 6 – Modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le défi ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du défi, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait. Si des modifications sont apportées au règlement, elles seront indiquées sur <https://movinglives.eu/damiengames/home> et signifiées par mail aux participants inscrits.

#### **Article 7 – Données personnelles**

L'organisateur traite vos données personnelles conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 avec sa dernière version OJ L 127, 23.5.2018 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

L'organisateur veille à ce que le traitement de vos données personnelles se déroule d'une manière appropriée et pertinente et se limite aux fins pour lesquelles les données ont été collectées. Ces données seront supprimées après le défi. Seul le nom et le contact école sera conservé à des fins de participation ultérieure lors des prochains défis Damien Games.

## **Article 8 – Différends**

Tous les différends concernant l'application de ce règlement sont gérés de manière autonome par l'organisateur. Il suffit dans ce cas d'envoyer un mail avec la plainte à [hughes.vanstichel@actiondamien.be](mailto:hughes.vanstichel@actiondamien.be).

## **Article 9 – Contact**

Pour les questions ou problèmes concernant le défi, les intéressé.e.s peuvent prendre contact avec Action Damien : E-mail: [hughes.vanstichel@actiondamien.be](mailto:hughes.vanstichel@actiondamien.be) Poste: Action Damien – Hughes Van Stichel – Boulevard Léopold II 263 à 1081 Bruxelles.

## **Disclaimer**

Cette action n'est en aucune manière parrainée par, gérée par ou associée à Facebook, Instagram ou Youtube. Les participant.e.s ne peuvent en aucun cas tenir Facebook, Instagram, Youtube ou l'organisateur responsable des dommages résultant de leur participation.



# Charte éthique



## 1. Respect de l'environnement

Les participant.e.s au Damien Games réaliseront une grande partie de leur défi à l'extérieur. L'organisateur demande à tous les participants de respecter l'environnement en n'y jetant aucun papier ou autre déchet.

## 2. Respect des valeurs de solidarité

Le défi inter-écoles est avant tout un défi destiné à récolter des fonds, à s'amuser, et ce, à travers la pratique du sport. La compétition qui s'installe entre les différent.e.s participant.e.s doit rester saine et respectueuse. Il est important de se soutenir les uns les autres et de s'encourager collectivement pour atteindre l'objectif. Si les participant.e.s se retrouvent pour une raison quelconque face à une situation d'urgence ou face à des personnes ayant besoin d'aide, elles doivent tout de suite arrêter leur effort pour venir en aide à ceux qui en ont besoin, qu'ils soient participant.e.s au défi ou extérieur.e à celui-ci.

## 3. Respect des autres et de la vie privée

Les valeurs d'Action Damien sont le pluralisme, l'indépendance, l'intégrité, la responsabilité et le respect. L'organisateur compte sur chaque participant.e pour agir dans le respect de celles-ci. Le non-respect de celles-ci sera pris en compte au niveau de l'école et d'Action Damien.

Enfin, il est demandé aux participant.e.s de ne pas utiliser de manière illégale ou malveillante le nom, l'image et logo des entités participantes au défi que sont Action Damien, les écoles et sponsors de celui-ci.

## 4. Respect de l'éthique et de la déontologie

Il est également interdit de répandre de fausses informations sur les différentes plateformes liées au défi et il est interdit de monnayer des likes contre de l'argent ou quelque autre compensation que ce soit.

Action Damien suit les principes d'éthique et de déontologie repris par l'Association pour une éthique dans les Récoltes de Fonds (AERF).

Pour plus d'info sur cette charte: <https://vef-aerf.be/about/code-ethique>